



Année universitaire 2023-2024

*Cours de M. Coulibaly*  
*Professeur agrégé de droit public*



# **LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX INTERÉTATIQUES**

[www.lex-publica.com](http://www.lex-publica.com)

## **PLAN**

# Sommaire

(interactif à l'écran)

Introduction.....	1
PARTIE I – La base conventionnelle de l'émergence des différends commerciaux interétatiques .....	3
CHAPITRE I – L'adhésion négociée à un cadre institutionnel <i>sui generis</i> .....	3
I – Les dérogations au droit commun des organisations internationales .....	3
A – La structuration organique et fonctionnelle.....	3
1 – Le principe de la non-délégation des pouvoirs .....	3
2 – La pratique des alliances et des réunions informelles .....	5
B – Le processus décisionnel .....	7
1 – Le principe du consensus positif ou négatif .....	7
2 – Le miroir de l'exigence ponctuelle d'une majorité simple ou qualifiée.....	8
II – La consécration non exclusive d'un droit spécifique.....	9
A – Les sources des normes primaires spécifiques de l'OMC .....	9
1 – Les accords commerciaux multilatéraux .....	9
2 – La vraie fausse mort du GATT .....	10
B – Les références sélectives au droit international général .....	11
1 – La place centrale des règles coutumières d'interprétation du droit international public.....	11
a – L'identification des règles d'interprétation.....	12
b – L'application des règles d'interprétation par les organes juridictionnels de l'OMC.....	14
2 – L'importance relative des autres emprunts au droit international général .....	17
CHAPITRE II – L'acceptation de plein droit des grands principes du système commercial multilatéral .....	19
I – La prohibition des faits constitutifs d'une discrimination commerciale .....	19
A – Le principe du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) .....	21
1 – La formulation générique du principe .....	21
2 – L'application conflictuelle du principe dans le commerce des marchandises....	21
B – Le principe du traitement national.....	23
1 – La formulation abstraite du principe .....	23
2 – L'application discutable du principe dans le commerce des marchandises .....	24
II – La réprobation des faits constitutifs d'une concurrence déloyale .....	26
A – Le dumping .....	26
1 – Une définition voulue précise .....	26

2 – La réaction encadrée au dumping : l'imposition de droits antidumping.....	27
B – Les subventions.....	29
1 – Définition générique et distinctions .....	29
2 – La réaction encadrée au subventionnement : l'imposition de droits compensateurs.....	30
<b>PARTIE II – Le règlement juridictionnel des différends commerciaux interétatiques .....</b>	<b>31</b>
<b>CHAPITRE I – La phase quasi-judiciaire du règlement des différends.....</b>	<b>32</b>
I – La typologie des plaintes .....	32
A – Les plaintes effectives .....	33
1 – Les plaintes pour violation.....	33
2 – Les plaintes en situation de non-violation .....	34
B – Les plaintes potentielles.....	35
1 – Les plaintes « motivées par une autre situation » .....	35
2 – Les plaintes mixtes.....	36
II – La quête réglementée d'une solution positive .....	37
A – Le déclenchement du processus .....	37
1 – La formulation d'une plainte .....	37
2 – La demande et la tenue de consultations .....	39
3 – L'établissement d'un organe juridictionnel : le groupe spécial .....	40
B – La compétence du groupe spécial .....	41
1 – Une compétence affranchie des principes classiques.....	41
2 – Une compétence non tribulaire d'un consentement étatique ad hoc.....	42
C – Les étapes judiciaires du processus .....	42
1 – L'instance devant le groupe spécial .....	42
2 – L'instance éventuelle devant l'Organe d'appel .....	44
<b>CHAPITRE II – La phase post-judiciaire du règlement des différends .....</b>	<b>46</b>
I – Autorité de la chose jugée et autorité de la chose rapportée.....	46
A – L'adoption des rapports par l'Organe de règlement des différends (ORD) .....	46
B – Les effets juridiques de l'adoption des rapports par l'Organe de règlement des différends (ORD).....	47
II – Mise en œuvre et mise en conformité .....	48
A – La soumission négociée à l'autorité de la chose jugée.....	48
B – Le recours à des mesures correctives en cas d'absence de mise en œuvre.....	48